

# Nouvelle Ressource en eau potable

## Pourquoi une nouvelle ressource en eau potable ?

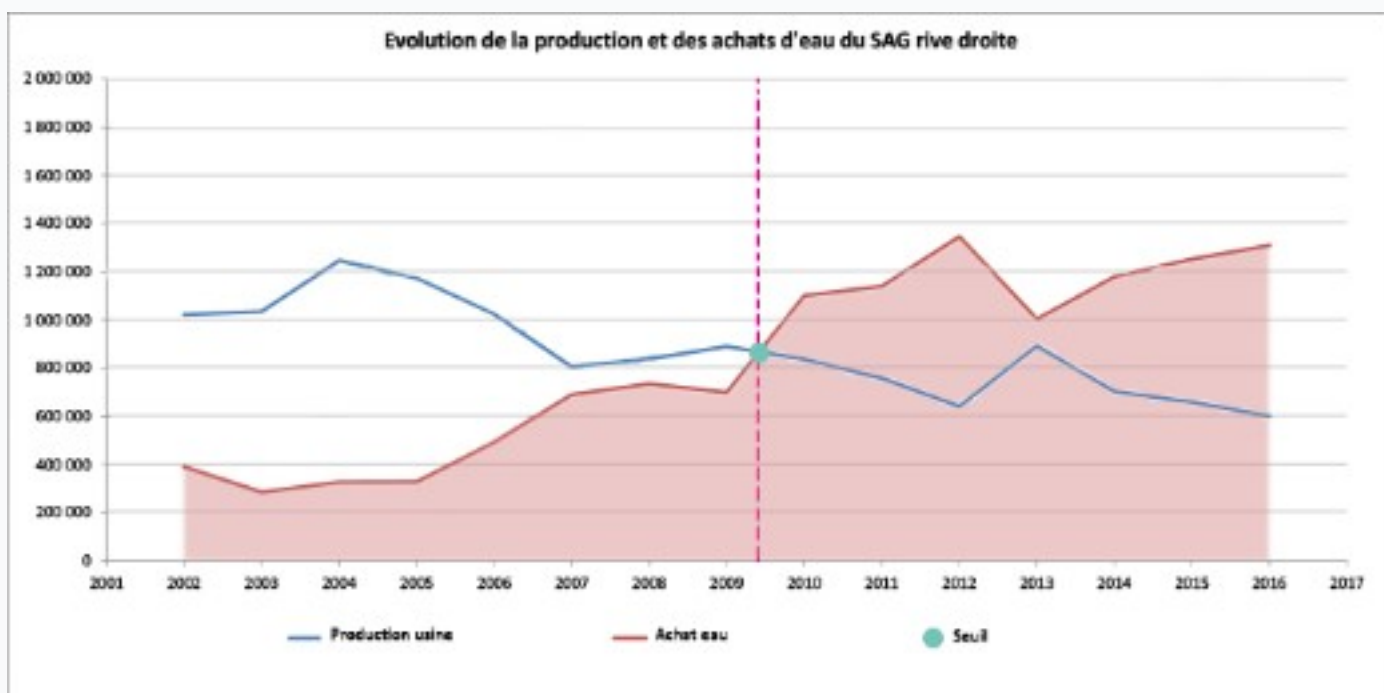
Depuis 2004, l'ex SIVOM Plaine Ariège Garonne (PAG) a engagé une réflexion en matière d'alimentation en eau potable de ses usagers, afin de répondre à l'accroissement constant démographique de son territoire.

Ainsi, les études préliminaires et le schéma directeur d'eau potable ont mis en évidence à moyen terme, l'insuffisance, la vulnérabilité et le vieillissement des ouvrages actuels de production et de stockage. Ils ont rapidement conduit les élus à opter pour la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable.

Grâce à la fusion des syndicats d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIVOM SAG<sup>o</sup> a pu mettre en évidence l'intérêt d'étudier ce projet avec la mutualisation et la sécurisation des moyens de production et d'alimentation en eau potable sur le nouveau périmètre, et en y intégrant la ville de Muret ; cette dernière, en 2013, avait interrogé le SIVOM de la Saudrune sur sa capacité à desservir une partie de son territoire en eau potable.

### Au vue de diverses études menées nous avons pu observer :

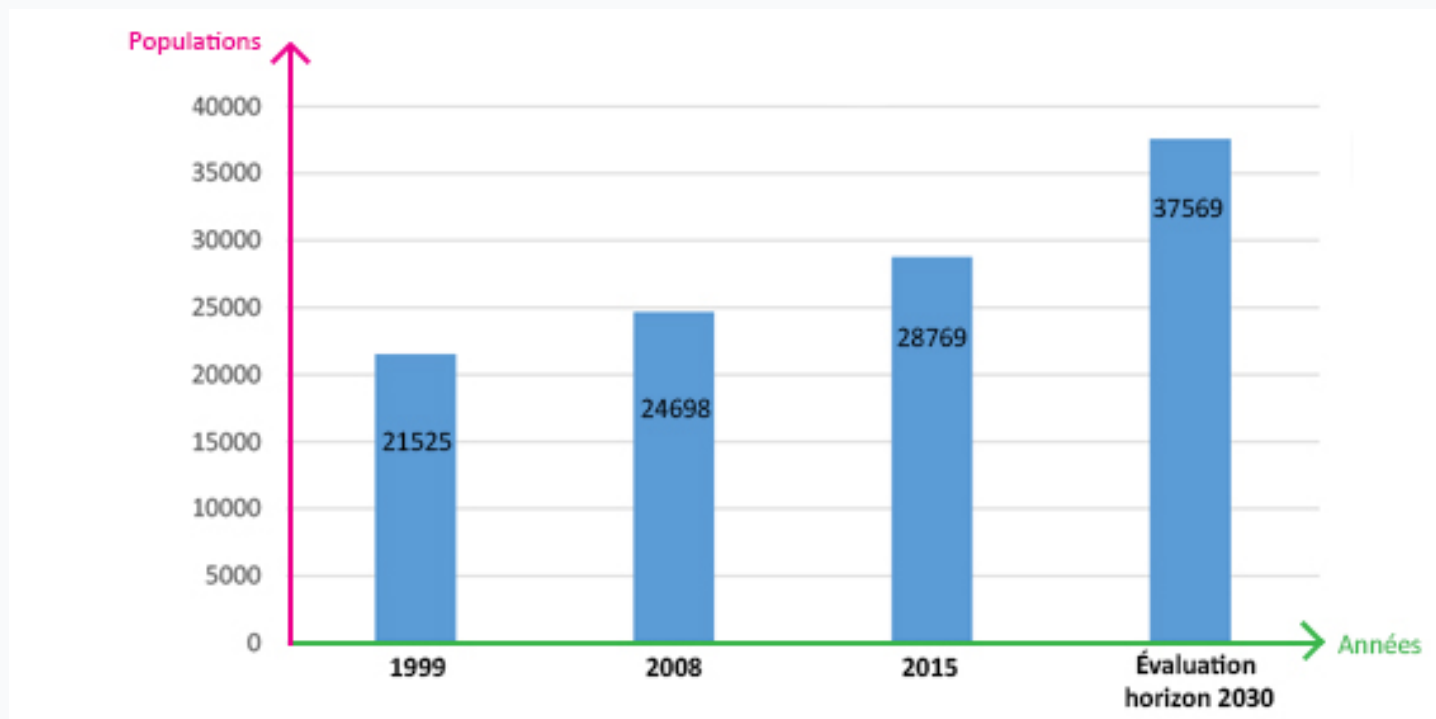
- L'insuffisance la vulnérabilité à moyen terme des ouvrages actuels de production et de stockage, couplé d'une évolution significative de l'achat d'eau.



*La baisse de la production d'eau potable, suite à l'arrêt d'exploitation des puits du Vernet, imposé par l'ARS pour cause de « vulnérabilité de la ressource » et une limitation des*

*prélèvements en Ariège en période de forte turbidité + l'augmentation de la population et des besoins sur le territoire, justifient de l'augmentation des volumes d'achat d'eau.*

- Ainsi qu'une évolution certaine de la population à l'horizon 2030 des communes de la rive droite. Confirmé au travers du schéma de cohérence territorial (SCOT) et du schéma directeur.



De ce fait, les principaux objectifs du projet sont :

- \* Maîtriser le prix de l'eau
- \* Se doter d'un outil de traitement performant (exigences de qualité, réglementaires et normatives)
- \* Répondre aux besoins futurs (capacité nominale : 20 000 m<sup>3</sup> par jour)
- \* Sécuriser le service d'alimentation d'eau potable pour l'ensemble du territoire
- \* Mutualiser les moyens pour maîtriser les coûts

## Pourquoi ce choix d'emplacement ?

Ce projet nécessite d'avoir :

- Une unité implantée à proximité de la ressource : le lit de la Garonne ;
- Une altimétrie adaptée : un point haut ;
- Une position centrale du dispositif d'alimentation en eau potable sur le territoire ;
- Un site compatible et autorisant cet usage.

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité confiée au bureau d'études Cabinet ARRAGON, ainsi qu'une étude d'impact environnementale menée par le Cabinet DEKRA.

### **L'étude technique :**

Cette étude de faisabilité a permis de valider le projet et d'établir le dimensionnement des ouvrages avec leur emprise associée, afin de répondre aux besoins en matière d'alimentation d'eau potable du territoire, tout en tenant compte des contraintes locales (études de sols, bathymétrie...)

### **L'étude environnementale :**

Dans un premier temps, un travail de recensement « faune-flore » et d'évaluation des impacts environnementaux a été réalisé sur le site retenu pour le projet.

Un aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement a été établi.

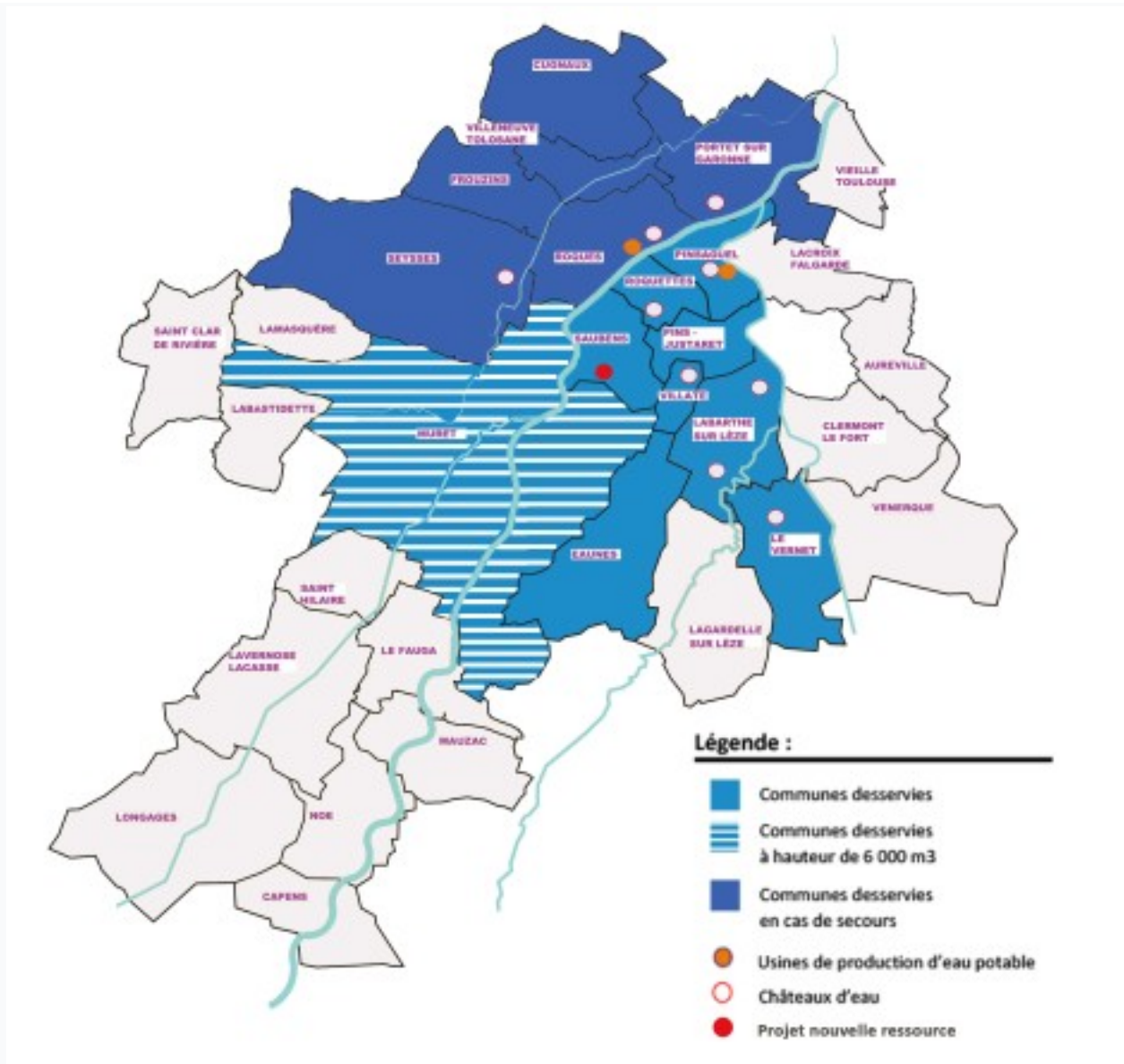
Le cas échéant, des solutions alternatives ou mesures compensatoires sont envisagées en phase chantier et exploitation.

### **Pourquoi une prise d'eau en Garonne plutôt qu'en Ariège ?**

La Garonne permet une prise de volume d'eau plus importante que l'Ariège avec un transit plus conséquent. Elle assure donc un facteur de dilution notable, améliorant ainsi la qualité de l'eau brute.

Par ailleurs, le choix d'un prélèvement d'eau dans l'Ariège nécessiterait un linéaire de conduite plus important et par conséquent un investissement plus élevé, tout en maintenant un secours dans l'Ariège par le biais de nos infrastructures existantes.

### **Pour quels usagers ?**



Le projet :

### Données qualitatives :

La filière sera capable de traiter :

- \* Les paramètres microbiologiques : bactéries, giarda, cryptosporidium, virus
- \* Le Carbone Organique Total et Dissous : COT et COD
- \* La turbidité
- \* Des éléments métalliques : manganèse
- \* Des HAP : benzo(a)pyrène
- \* Des pesticides et perturbateurs endocriniens

### Données quantitatives :

- \* Capacité de traitement de 20 000 m3/j,

- \* Pour alimenter à long terme l'ensemble du territoire : rive droite, complément rive gauche à l'horizon 2035

## Processus de traitement :



## Maîtrise des impacts environnementaux :

- Trafic routier : accès des camions de livraison (une fois par semaine) par le chemin des Garosses depuis Muret et 2 à 3 véhicules légers par jour (en moyenne).
- Bruit : pas de bruit émergent, bâtiments fermés, ....
- Odeur : pas d'odeur pour ce type d'installation
- Architecture : Le SIVOM SAGe mesure l'importance de préserver l'environnement paysager avoisinant et mettra l'accent sur le volet architectural et l'« insertion paysagère du projet » auprès des prestataires qui seront consultés.

L'accès privilégié au chantier sera par le chemin de Garosses (côté Muret)

## Calendrier :

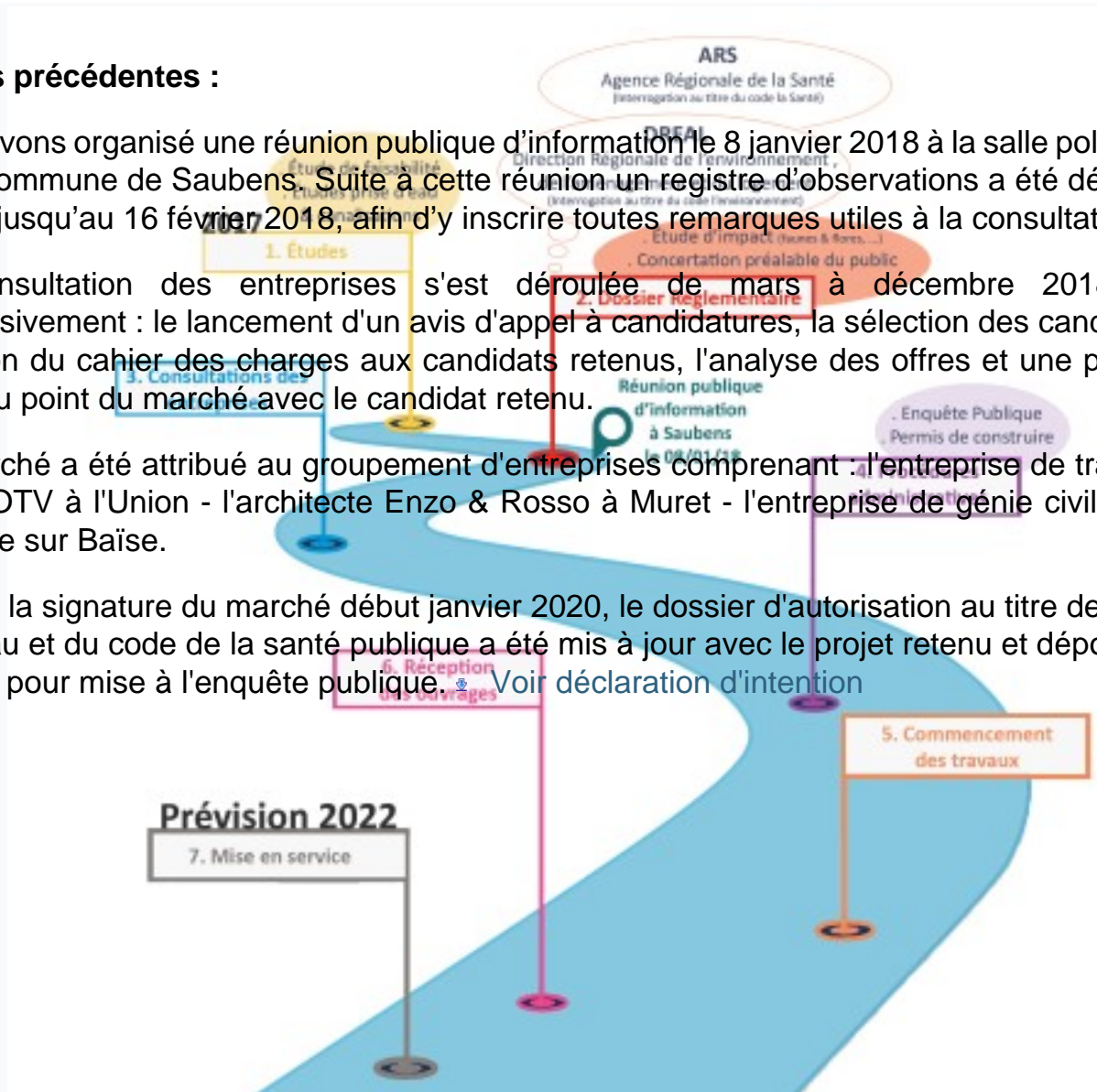
## Étapes précédentes :

Nous avons organisé une réunion publique d'information le 8 janvier 2018 à la salle polyvalente de la commune de Saubens. Suite à cette réunion un registre d'observations a été déposé en mairie jusqu'au 16 février 2018, afin d'y inscrire toutes remarques utiles à la consultation.

La consultation des entreprises s'est déroulée de mars à décembre 2018, avec successivement : le lancement d'un avis d'appel à candidatures, la sélection des candidats, la diffusion du cahier des charges aux candidats retenus, l'analyse des offres et une phase de mise au point du marché avec le candidat retenu.

Le marché a été attribué au groupement d'entreprises comprenant : l'entreprise de traitement d'eau OTV à l'Union - l'architecte Enzo & Rosso à Muret - l'entreprise de génie civil Touja à Valence sur Baïse.

Suite à la signature du marché début janvier 2020, le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et du code de la santé publique a été mis à jour avec le projet retenu et déposé fin février, pour mise à l'enquête publique. Voir déclaration d'intention



L'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 août 2020 à 9h00 au vendredi 18 septembre 2020 à 18h00 sur le territoire des communes de Saubens, Muret, Labarthe-sur-Lèze et Villate.

Le commissaire enquêteur a envoyé son rapport et ses conclusions le 18 octobre 2020.

La commission du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a donné un avis au projet lors de sa session de décembre 2020.

Suite à cette procédure le Préfet a émis l'arrêté autorisant la création de l'usine de production d'eau potable en décembre 2020.

### **A ce jour :**

Etape 5 :

- > Plantation du 1<sup>er</sup> arbre le jeudi 07 janvier 2021
- > Commencement des travaux le lundi 18 janvier 2021

Une question ? A qui s'adresser ?

Vous pouvez nous contacter via notre formulaire en [cliquant ici](#)